

De : Jacqueline Leroux
A : [Cloutier, Caroline \(BAPE\)](#)
Objet : réponse questions 7 : DQ1_ Promoteur
Date : 23 juillet 2018 16:19:32

6211-19-027

Bonjour Madame Cloutier, voici la réponse à la question 7 du document DQ1_promoteur.pdf :

Question 7 Vous mentionnez que l'une des raisons pour lesquelles vous avez retenu Saguenay pour l'emplacement de votre projet est l'accès à des « avantages fiscaux » (PR6, p. 3).

Veuillez préciser lesquels :

Réponse 7 : Les avantages fiscaux offerts par la ville de Saguenay est sous forme de crédit de taxes couvrant les taxes foncières générales est équivalent à 90% des montants de taxes, ainsi payable s à l'égard d'une nouvelle construction visée par le programme lors de sa première année d'admissibilité, pour décroître de 10% chaque année subséquente, comme suit :

1^{ère} année : 90% des taxes foncières générales

2^e année : 80% des taxes foncières générales

3^e année : 70% des taxes foncières générales

4^e année : 60% des taxes foncières générales

5^e année : 50% des taxes foncières générales

6^e année : 40% des taxes foncières générales

7^e année : 30% des taxes foncières générales

8^e année : 20% des taxes foncières générales

9^e année : 10% des taxes foncières générales